

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2023

Convoqué le : 14 juin 2023

Affiché le : 22 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 25

L'an deux mille vingt-trois, le vingt juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire.
Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, M. COURSEAU, Mmes LEROY, MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, VAL, BEAUJOUAN, ROUX, MM., BESSEC, GAILLARD, BERTRAND, Mme MAIZERET, M. FOUACHE, Mme COUTANCE,.-

Etaient excusés : MM. COLLETTE, (pouvoir donné à Mme MAILLARD), FAVENNEC (pouvoir donné à Mme MAIZERET), Mme COURCHE (pouvoir donné à M GAILLARD), MM. COMBE (pouvoir donné à M. COURSEAU), HELLO (pouvoir donné à M BESSEC), DACHER (pouvoir donné à Mme STIL), NOURICHARD (pouvoir donné à Mme ROUX). LECLERCQ (pouvoir donné à M FOUACHE), Mme COLBOC (pouvoir donné à Mme COUTANCE), M. BOUTIN, Mme MORISSE -

formant la majorité des membres en exercice

Madame MAIZERET a été élue secrétaire.

Objet : Délibération n°32/2023 : Restaurant scolaire - Fixation des tarifs 2023/2024

A la demande de Madame le Maire, Madame LEROY, Adjointe au Maire présente le dossier.

Les tarifs de la restauration scolaire des élèves des écoles maternelles et élémentaires sont fixés librement par le conseil municipal mais le coût supporté par l'usager ne peut être supérieur au coût de ce service ramené à l'usager supporté par la commune.

Le tarif contractuel est modifié au 1^{er} septembre 2023 par application de la formule de révision des prix du contrat d'affermage ce qui donne les tarifs contractuels suivants :

	Tarif contractuel 2022/2023 en € TTC	Tarif contractuel 2023/2024 en € TTC
Prix d'un repas pris par un enfant scolarisé à l'école maternelle	4,27 €	4,53€
Prix d'un repas pris par un enfant scolarisé à l'école élémentaire	4,41 €	4,69 €

Prix d'un repas pris par un adulte	4,88 €	5,29 €
PAI	1,04 €	1,12 €

La proposition de la commission scolaire de revaloriser les tarifs en fonction du tarif contractuel du contrat d'affermage est la suivante :

- la prise en charge par la Ville de 13 centimes (13 centimes pour les familles) sur les 26 centimes d'augmentation pour les enfants scolarisés à l'école maternelle et dont les familles sont domiciliées à Saint Romain.
- la prise en charge par la Ville de 14 centimes (14 centimes pour les familles) sur les 28 centimes d'augmentation pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire et dont les familles sont domiciliées à Saint Romain.
- PAI : prise en charge par la Ville de 4 centimes (4 centimes pour les familles)

ECOLE MATERNELLE	TARIFS 2022/2023 TTC	augmentation	Prix repas TTC 2023/2024
Contractuel fermier	4,27 €	0,26 €	4,53 €
Hors commune	5,47 €	0,26 €	5,73 €
Personnel surveillant et enseignants	4,88 €	0,41 €	5,29 €
Saint Romanais	3,47 €	0,13 €	3,60 €
Participation Ville	0,80 €	0,13 €	0,93 €

ECOLE ELEMENTAIRE	TARIFS 2022/2023 TTC	augmentation	Prix repas TTC 2023/2024
Contractuel fermier	4,41 €	0,28 €	4,69 €
Hors commune	5,46 €	0,28 €	5,74 €
personnel surveillant et enseignants	4,88 €	0,41 €	5,29€
Saint Romanais	3,62 €	0,14 €	3,76 €
Participation Ville	0,79 €	0,14 €	0,93€

Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.)

	Tarifs 2022/2023 TTC	augmentation	Prix TTC 2023/2024
Hors commune	1,04 € TTC	0,08 €	1,12 € TTC
Saint Romanais	0,52 €	0,04	0,56 €
Participation Ville	0,52 €	0,04	0,56 €

Le Conseil municipal,

A la majorité (21 pour, 4 contre - MM. FOUACHE, LECLERCQ (pouvoir donné à M FOUACHE), Mme COLBOC (pouvoir donné à Mme COUTANCE), Mme COUTANCE))

DECIDE de fixer les tarifs de la restauration scolaire applicables à la rentrée 2023/2024 comme exposé ci-dessus.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire

Clotilde EUDIER



